

WEEK-end

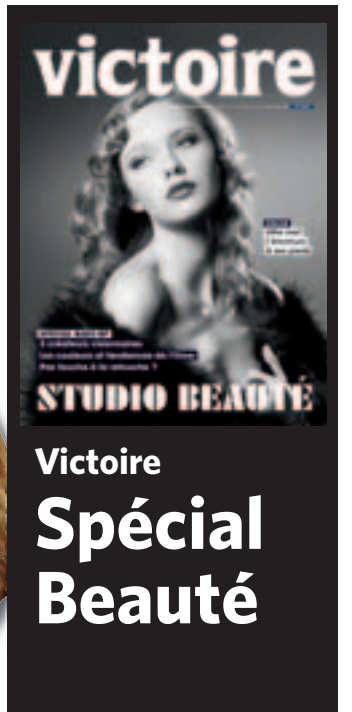


**Joëlle Milquet**  
« Qui a bloqué ?  
La N-VA » P.7

**Karel De Gucht**  
« Il faut renoncer  
à nos bombes atomiques  
institutionnelles » P.4

## Pourquoi le pain est moins bon qu'avant

P.36 & 37



**Victoire**  
**Spécial**  
**Beauté**

**Comment la crise mine le moral des Belges**  
P.31 à 34

**Syndicats, artistes... : les voix flamandes contre la N-VA** P.2 & 3

**Miami, nouvelle capitale de la NBA**  
P.54

**Les secteurs qui courtisent les ingénieurs**



# LE SOIR

lesoir.be

## 300.000 Belges sont « malades » du travail

**EN 10 ANS**, le nombre de travailleurs « invalides » a augmenté de 30 %.  
En cause : stress social et absence de prévention. Un plan de lutte est lancé.

En Belgique, le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée, c'est-à-dire de plus d'un an, est en constante augmentation, selon les chiffres de l'Inami. Ainsi, en 1998, on dénombrait 174.080 personnes de ce type contre 232.153 en 2008, soit une augmentation de 33 % en 10 ans. A ce chiffre alarmant, il faut ajouter les 60.000 travailleurs du sec-

teur public. Face à cette avalanche de malades de longue durée, deux sociétés scientifiques publient un plan de lutte contre les incapacités de travail. La SSST (association des médecins du travail) et l'ASMA (médecins-conseils des mutuels) ont réfléchi à des solutions pour favoriser le maintien de l'emploi et la réinsertion professionnelle des malades : en faisant en sorte que l'en-

treprise garde contact avec le travailleur malade, en favorisant une reprise du travail sans obligation de productivité. ■

► P.7 NOS INFORMATIONS

## Retraites : Nicolas Sarkozy passe en force



LE PRÉSIDENT FRANÇAIS songe déjà à la suite : une intervention télévisée et un remaniement du gouvernement. © BONAVENTURE/AFP.

## Le pou pourrit la vie des écoles

La pédiculose reste bien présente en milieu scolaire. Traduction : le pou continue à mener la belle vie dans toutes les classes du royaume.

Mieux, les professionnels du secteur médico-social sont très sollicités.

Les contaminations sont aussi sources d'exclusion d'élèves. Un nouvel arrêté est en discussion à la Communauté française. L'objectif ? Éviter les abus. Il s'agit notamment d'éviter que des exclusions trop longues se produisent. Car souvent les infestations régulières de « pediculus humanus capitis » (le nom latin de la bête) provoquent des tensions entre les parents et les enseignants.

« On doit faire face à des parents agressifs, voire violents qui se sentent mis en cause. Comme s'il était question d'une négligence de l'hygiène de leur enfant », explique une infirmière qui travaille en milieu scolaire.

C'est que la présence du pou à l'école ne semble pas reculer malgré la prévention et l'arrivée sur le marché de nouveaux traitements. ■

Le Sénat a adopté le projet de loi sur les retraites alors que le mouvement de contestation contre le texte se poursuit. « Mère des réformes » pour le président Sarkozy, le projet de loi recule de 60 à 62 ans, à l'horizon 2018, l'âge légal de départ à la retraite. ■

► P.2 L'ÉDITO

► P.12 NOS INFORMATIONS

► P.8 NOS INFORMATIONS + LES TRAITEMENTS ET LES EFFETS

CINÉMAS	18
BOURSES & MARCHÉS	28 - 29
BONS À DÉCOUPER	31
JEUX & BANDE DESSINÉE	45
LOTÉRIE	46
TÉLÉVISION	46 - 49
MÉTÉO & PETITE GAZETTE	50
NÉCROLOGIE	56 - 57

### Menace de grève tenace chez Dexia

P.21 Malgré la tenue d'un conseil d'entreprise jugé « constructif ».

### Strome de plus en plus isolé

P.10 Un réquisitoire implacable aux assises de Bruxelles.

### L'armée US nouvelle cible de WikiLeaks

P.12 Le site frappe à nouveau un grand coup sur la guerre d'Irak.

VU A LA TV

**Ne vivez plus enfermé dans une bulle.**

Résolvez, avec Dialogue, vos problèmes d'audition.

POUR PLUS D'INFO:  
0800 94 230 ou  
www.dialogue.be

an ampilfon company

**DIALOGUE**  
CENTRES AUDITIFS



Santé / Plan de lutte contre l'invalidité

# Il faut guérir le mal du travail

## L'ESSENTIEL

- En dix ans, le nombre de travailleurs « invalides » a augmenté de 30 %, en Belgique. Ils sont 300.000.
- En cause : le stress social et l'absence de politique de prévention.
- Deux sociétés scientifiques publient un plan de lutte contre les « incapacités » de travail.

On connaissait les « pièges à l'emploi », qui incitent une partie de la population active à ne pas travailler. Voici les « pièges à l'invalidité », qui condamnent certains travailleurs à l'assistance médico-sociale. Quelque 300.000 « malades du travail » perçoivent des indemnités pour incapacité de longue durée (plus d'un an), en Belgique. Mais des milliers d'entre eux pourraient reprendre une activité professionnelle, sur base volontaire, ou éviter l'invalidité si le pays menait des politiques cohérentes de maintien au travail et de réinsertion professionnelle. Une étude scientifique l'établit.

Le professeur Philippe Mairiaux, qui préside l'association des médecins du travail (SSST), et le professeur Freddy Falez, président de l'ASMA, qui fédère les médecins conseils des mutuelles, sont formels : une politique plus active de maintien dans l'emploi et de réinsertion des malades de longue durée est possible, en Belgique. Sans modifier fondamentalement la loi. Et sans moyens démesurés.

Les deux sociétés scientifiques ont publié un rapport, vendredi, qui formule des propositions très concrètes, qui s'adressent tant aux médecins qu'aux employeurs, aux mutuelles...

Il y a urgence, à entendre le professeur Falez (ULB) : « Le nombre de travailleurs en incapacité de longue durée a augmenté de 30 % en dix ans. Et ils sont exposés à une paupérisation croissante ».



Les causes sont connues, insiste Freddy Falez : « Le stress social qu'engendre le fait d'être sans emploi, mais aussi des conditions de travail plus pénibles, étant donné la pression des employeurs en termes de flexibilité et de productivité ».

Pour prévenir l'invalidité, l'étude incite les employeurs à adapter l'environnement de travail. Le professeur Mairiaux suggère même d'établir un « bonus-malus social », qui permettrait d'accorder des incitants aux entreprises responsables et de sanctionner celles qui n'investissent pas dans la prévention.

Les acteurs publics ne sont pas en reste. Jo De Cock, administrateur général de l'assurance maladie (Inami), admet que « le système de protection sociale est trop longtemps resté passif. Nous sommes prisonniers d'une classification binaire qui décrète les uns "valides" et les autres "invalides". Cela doit changer. Nous n'avons plus le choix : dès 2014, le pays enregistrera davantage de sorties que d'entrées dans le marché du travail ».

RICARDO GUTIÉRREZ

## 300.000 « malades du travail »

Les personnes en incapacité de travail depuis plus d'un an sont 232.153, près de 6 % de la population assurée, dans le privé. Il faut y ajouter 60.000 travailleurs du secteur public.

## Un mal psychique

Les travailleurs « invalides » souffrent d'abord de troubles psychiques (34 %), puis d'affections musculosquelettiques (29 %). La proportion de problèmes psychologiques augmente. En cause, selon Freddy Falez (ULB) : le stress social (le fait d'être sans emploi) et la pression accrue en termes de flexibilité et de productivité.

## Piège à pauvres

L'indemnité moyenne d'une ouvrière en incapacité de longue durée est de 859 euros par mois, montant inférieur au seuil de pauvreté (860 euros). Indemnité moyenne maximale (celle d'un employé masculin) : 1.114 euros. R. G.

## Les mutuelles s'investissent dans la réinsertion professionnelle

### ENTRETIEN

Jean-Pascal Labille est secrétaire général des Mutualités socialistes.

### Que faire face au nombre croissant de personnes en incapacité de travail de longue durée ?

Il faut reconstruire notre système de protection sociale. Il a été conçu, après la guerre, comme un filet de sécurité, et pas assez comme une échelle pour permettre à ceux qui en sont capables d'en sortir. Maintenons le filet, mais dressons aussi l'échelle.

### Comment, concrètement ?

Nous venons, par exemple, de passer un accord avec le Forem, son équivalent flamand le VDAB et l'Agence wallonne pour l'intégration

des personnes handicapées, afin de ramener au travail, dès 2011, un certain nombre de personnes en incapacité.

La mutuelle est la première informée. Elle peut jouer un rôle d'orientation, rencontrer l'affilié, lui proposer des formations du Forem cofinancées par la Sécurité sociale...

### Il faudra changer de culture...

On passe effectivement de la mutualité « payeuse » à la mutualité qui coache, accompagne, stimule... Nos métiers changent : le médecin-conseil et l'assistant social doivent devenir des conseillers d'orientation, offrir aux personnes en incapacité un parcours d'insertion professionnelle.

Est-ce le rôle des mutuelles ?

Nous n'avons pas le choix. Nous disposons de leviers extraordinaires pour accompagner les personnes en incapacité. Et les autres. Adapter la protection sociale, c'est garantir sa pérennité. Il faut s'attendre à une attaque en règle des secteurs sociaux. Le scénario est limpide. Il suffit de lire le programme socio-économique de la N-VA : l'austérité, d'abord, puis un appel à la modération, pour ne pas compromettre la relance, et enfin une désagrégation de la protection sociale, pour faire les économies nécessaires. C'est dans le vent... Mais à force d'être dans le vent, on finit par avoir un destin de feuille morte.

Propos recueillis par R. G.



## Ou vous épargnez pour un avenir plus lointain ?

Le nouveau **Dexia Compte Épargne Internet Fidélité** rémunère votre épargne à plus longue échéance.

# 0,75% + 1,50%\*

de taux de base de prime de fidélité sur base annuelle

Vous envisagez de laisser votre épargne en compte plus d'un an ? Dans ce cas, nos comptes d'épargne Fidélité sont la solution idéale. Ces nouveaux comptes offrent une prime de fidélité élevée, rémunérant l'épargne à plus long terme. Vous avez le choix entre deux versions : Dexia Compte Épargne Fidélité et Dexia Compte Épargne Internet Fidélité. Intéressé(e) ? Rendez-vous dans l'une de nos agences, surfez sur [www.dexia.be/comptes-epargne](http://www.dexia.be/comptes-epargne) ou appelez gratuitement le 0800 92 700.

\* Offre soumise à conditions. Taux de lancement d'application jusqu'au 30/11/2010 minimum. Le taux de la prime de fidélité est valable jusqu'à un solde maximum de 500 000 EUR par client. Période de détention minimale pour l'acquisition de la prime de fidélité : 12 mois consécutifs. Veuillez consulter le document sur les modalités de fonctionnement du compte d'épargne (en ce compris les modalités de calcul et d'octroi des intérêts), disponible sur [www.dexia.be](http://www.dexia.be) ou dans votre agence.

ensemble, à l'essentiel

DEXIA

Dexia Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCC BE BB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – CBFA n° 19649 A – SPF Economie 4944.